

AUTORISATION

À PARTICIPER AU CME

Tes parents et/ou tuteurs jouent aussi un rôle important. Ils doivent être d'accord pour que tu deviennes conseiller, t'accompagnent aux réunions et t'encouragent à participer aux événements.

AUTORISATION DES PARENTS

Je soussigné (nom, prénom) :

autorise mon fils, ma fille :

à devenir membre du Conseil municipal des Enfants de Fontenay-aux-Roses pour le mandat allant d'octobre 2024 à juin 2025.

Droit à l'image : la Ville de Fontenay-aux-Roses vous fera parvenir une autorisation de droit à l'image si votre enfant est élu.

Charte du candidat au CME

de Fontenay-aux-Roses

En tant que conseiller, votre enfant s'engage à :

- Être sincère, à ne pas raconter des mensonges
- À traiter les autres candidats avec respect et à ne pas dénigrer leurs projets
- Participer de manière assidue aux réunions du CME

- Rendre compte régulièrement à ses camarades des activités et des projets du Conseil municipal des Enfants
- Aller au bout de son mandat, sauf cas de force majeure (déménagement par exemple).

**Signature du
responsable légal :**

**Signature du
candidat :**